

PRIX GALIEN CANADA PRODUIT INNOVATEUR 2023



DIRECTIVES RELATIVES AUX CANDIDATURES

Le Prix Galien Canada Produit innovateur sera décerné à une compagnie pour le médicament qui a le plus contribué aux soins des patients canadiens selon le jury du Prix Galien Canada. Le médicament doit être commercialisé depuis au moins 12 mois, mais pas plus de 60 mois (5 ans).

- Le produit est considéré comme une percée plutôt que comme un dérivé d'un agent déjà existant.
- Le produit a apporté une contribution globale très importante aux soins des patients au Canada en matière d'efficacité, d'innocuité, de bénéfices et d'innovation.
- Le produit a des répercussions majeures sur les normes en matière de soins.

ADMISSIBILITÉ

Le jury du Prix Galien Canada utilisera la définition du terme « drogue » figurant dans la *Loi sur les aliments et drogues*. Ce terme désigne les substances ou les mélanges de substances fabriqués, vendus ou présentés comme pouvant servir :

- a. au diagnostic, au traitement, à l'atténuation ou à la prévention d'une maladie, d'un désordre, d'un état physique anormal ou de leurs symptômes, chez l'être humain ou les animaux;
- b. à la restauration, à la correction ou à la modification des fonctions organiques chez l'être humain ou les animaux;
- c. à la désinfection des locaux où des aliments sont gardés.

Pour être pris en considération, le médicament doit avoir un numéro d'identification (DIN).

La Fondation pour la recherche en santé (FRS), organisatrice désignée du prix, garantit que toutes les informations seront conservées dans la plus stricte confidentialité et ne seront accessibles qu'aux parties participant au processus d'attribution du prix.

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature ne doivent pas dépasser quatorze (14) pages et doivent inclure :

- un formulaire de candidature dûment rempli et signé par un responsable de la compagnie;
- un chèque d'un montant de 2500 \$ (taxes applicables en sus) à l'ordre de la FRS;
- cinq (5) articles originaux publiés, dont un article de synthèse au maximum, soumis en annexe (facultatif).

DATE LIMITE

Aucune candidature ne sera acceptée après le 2 août 2023.

Les candidats doivent envoyer leur dossier de candidature à l'adresse suivante :

Wilma Deen, Directrice générale
Fondation pour la recherche en santé
wdeen@imc-mnc.ca